



MUNICIPALITÉ
1045 OGENS

Ogens, le 21 août 2023

PREAVIS MUNICIPAL no 5 / 2023

Concernant le raccordement du réseau d'eau potable d'Ogens sur les réservoirs de Bercher

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre au Conseil général le présent préavis, relatif au raccordement du réseau d'eau potable d'Ogens sur les réservoirs de Bercher.

Nous avons également travaillé sur l'élaboration d'un rapport détaillé du projet, fourni en complément du préavis. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance car il n'est pas prévu de le passer en lecture lors de la séance du Conseil général. Nous n'irons dans le détail qu'en cas de questions.

1. Préambule

L'eau est au cœur de notre vie quotidienne. Elle est indispensable à la vie, à la santé et à notre bien-être. Mais sa disponibilité et sa qualité peuvent être compromises, et le risque est d'autant plus grand lorsque nous dépendons d'une seule source d'approvisionnement.

L'eau joue également un rôle essentiel dans la protection des biens et des personnes en cas d'incendie. Une défense incendie adéquate nécessite une pression et un volume d'eau suffisants pour combattre efficacement le feu.

La solution pour pallier ces risques réside dans la mutualisation des eaux. En combinant les ressources de plusieurs communes, on augmente la résilience face aux pénuries et on se dote d'une capacité accrue pour lutter contre les incendies.

2. Introduction

Le réservoir d'eau potable d'Ogens, construit au début du siècle dernier, montre des signes de vieillesse importants et ne respecte plus les normes de protection incendie. De plus le réseau de distribution d'eau à Ogens est alimenté par une ressource unique de la commune, à savoir la source « Sur-le-Marais ».

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) de 2015 prévoyait de raccorder la source d'Ogens aux réservoirs de Bercher. Cependant, des problèmes comme le goût de l'eau et des questions relatives au chlorothalonil ont retardé le projet. En 2021, une expertise a montré que le réservoir d'Ogens devait être remplacé sous 2 ans.

En janvier 2022, il a alors été décidé de procéder au raccordement Ogens-Bercher et d'abandonner le vieux réservoir d'Ogens.

3. Description du projet

Le concept général du projet consiste à désaffecter le réservoir actuel d'Ogens, et de raccorder le réseau de distribution communal sur les réservoirs de Bercher.

Une station de pompage (STAP) des sources « sur-le-Marais » sera implantée en contrebas du réservoir actuel d'Ogens, à l'intersection de la route cantonale et du chemin des Grassis. Elle aura pour fonction principale de pomper les eaux brutes des sources d'Ogens vers le réservoir de Bercher via une conduite DN 50 dédiée, dite conduite de refoulement. Les eaux d'Ogens et des différentes sources de Bercher seront analysées puis mélangées, afin d'alimenter les villages d'Ogens, Bercher et Rueyres.

Une nouvelle conduite DN 200, dite principale, permettant l'alimentation et la mise sous pression du réseau d'eau potable d'Ogens par le réservoir de Bercher, sera posée entre la station de pompage et le réservoir, sur une longueur d'environ 1'155 m.

Une gaine, comprenant un câble de télécommande, sera mise en place afin de relier le réservoir de Bercher et la future STAP d'Ogens dans le but de commander le pompage.

Les 2 conduites ainsi que la gaine seront posées dans une fouille qui traversera les terrains agricoles, selon un trajet optimal en contre-bas de la route d'accès à la Roche à Roux. La fouille rejoindra la borne hydrante située en face de l'habitation du domaine équestre. Dans le cadre des travaux d'aménagements de la Roche à Roux, différentes conduites ont déjà été posées en attente. L'ensemble des conduites se rejoignent finalement au-dessus des bâtiments de la Roche à Roux afin de rejoindre le réservoir de Bercher.

Ne souhaitant pas voir le réservoir d'Ogens démoli, et malgré l'arrêt de son utilisation par la commune, l'ouvrage sera cédé au propriétaire de la parcelle 174, incluant une reprise totale des charges et responsabilités.

4. Estimation des coûts

Le projet global est estimé à un montant total de **CHF 1'664'000.-**

| N° | Description | Montant |
|----|--|---------|
| 1 | Conduites Ogens-Bercher DN 200 | 594 102 |
| 2 | Conduite Source Ogens DN 50 | 89 170 |
| 3 | Station de pompage de la source d'Ogens | 160 292 |
| 4 | Alimentation des privés | 52 587 |
| 5 | Modification du réservoir de Bercher pour les conduites d'Ogens | 74 485 |
| 6 | Monitoring et système de décharge automatique de la source d'Ogens | 29 150 |
| 7 | Trop-plein de la conduite d'adduction de la source d'Ogens | 22 216 |
| 8 | Tubage de la conduite d'adduction de la source d'Ogens | 27 005 |
| 9 | Chambre de captage et chambre de mise en charge | 13 475 |
| 10 | Démolition des ouvrages | 2 750 |
| 11 | Géomètre, suivi pédologique et hydrogéologique, servitudes et frais administratifs | 70 000 |

Finances 1: Coûts par poste

Dans le cadre du projet, la DGAV (Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des affaires vétérinaires) et l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance) ont été consultés pour connaître les subventions possibles dans le cadre de ces travaux. La DGAV prévoit d'attribuer une subvention au titre des AF (Améliorations Foncières) à hauteur de 4% du montant total des travaux, soit environ **CHF 66'500.-**. En ce qui concerne l'ECA, il a pris position sur ce projet et a alloué une participation financière de 22%, soit environ **CHF 374'500.-**.

Le solde s'élève donc à environ **CHF 1'223'000.-**, qui sera intégralement à la charge de la commune d'Ogens.

| | | |
|--|-------|------------------|
| Total Brut | | 1 135 232 |
| Divers et imprévus | 10% | 113 523 |
| Honoraires, frais géomètre, publications, etc... | 20% | 249 751 |
| Mise en place du traitement UV au réservoir de Bercher - prorata à 16 % d'un montant total estimé à 200'000.- HT | 16% | 32 000 |
| Total HT | | 1 530 507 |
| Reprise de la conduite HDPE DN 225/198.2 PN10 de la Roche à Roux | | 16 000 |
| TVA | 7.7% | 117 849 |
| Total TTC | | 1 664 356 |
| Subvention DGAV / AF | 4.0% | 66 574 |
| Subvention ECA | 22.5% | 374 480 |
| Total | | 1 223 301 |

Finances 2: Estimation des coûts du projet

5. Financement

Le financement du projet sera réalisé tout d'abord en utilisant les capitaux disponibles par la Commune, à savoir le prélèvement de **CHF 225'715.-** du fonds de réserve attribué à l'eau ainsi que le prélèvement des recettes de la vente du café, soit **CHF 121'733.-**.

Ces montants n'étant évidemment pas suffisants, un emprunt auprès d'une institution financière sera effectué pour le solde, soit **CHF 710'000.-**.

Il est à noter que depuis le début du projet, un montant de **CHF 158'360.-** a déjà été payé à titre d'honoraires.

| | | |
|-----------------------|------|------------------|
| Financement | | 1 223 301 |
| Fonds de réserve | | 225 715 |
| Vente du café | | 121 733 |
| Capital | | 7 494 |
| Honoraires déjà payés | | 158 360 |
| Total | | 710 000 |
| Emprunt | 2.0% | 710 000 |

Finances 3: Financement du projet

6. Budget et prix de l'eau

Une prévision budgétaire a été réalisée, permettant principalement de définir le prix de l'eau, mais également d'évaluer les charges, les recettes et les amortissements à réaliser.

Le prix de l'eau sera adapté dès lors que les travaux seront terminés. Au vue des prévisions effectuées, celui-ci devrait se trouver aux alentours de **CHF 3.25** par mètre cube.

| | | |
|--|--|----------------------------|
| Budget | | |
| 81.301 | Traitement personnel exploitation | 2 000.00 |
| 81.311 | Achat marchandises & matériel | 1 500.00 |
| 81.314 | Entretien reseau | 500.00 |
| 81.318 | Honoraire & prestations de service | 0.00 |
| 81.331 | Amortissement | 12 030.00 |
| Amortissement (additionnel) | | 40 776.71 |
| 81.381.3 | Attribution financements spéciaux pour l'eau | -155.22 |
| 81.390.0 | Imputation interne service de la dette | 890.51 |
| Imputation interne service de la dette (additionnel) | | 14 200.00 |
| Frais énergétiques de pompage d'Ogens vers Bercher (0.07 fr/m3) | | 1 380.00 |
| Frais de renouvellement de la pompe (0.03 fr/m3) | | 570.00 |
| 81.427 | Location compteurs | 3 892.00 |
| 81.434 | Taxes de raccordement | 8 000.00 |
| 81.435 | Vente d'eau (19,000 m3/an) : 3.25 fr/m3 | 61 750.00 |
| Total | | 73 642.00 73 642.00 |

Finances 4: Budget

7. Conclusion :

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de raccordement du réseau d'eau potable d'Ogens sur le réservoir de Bercher ;
- De l'autoriser à prélever le montant de CHF 225'715.- du fonds de réserve attribué à l'eau ;
- De l'autoriser à prélever le montant de CHF 121'733.-, provenant de la vente du café, du compte Raiffeisen (Compte épargne entreprise) CH27 8080 8003 1945 56296 ;
- De l'autoriser à recourir à l'emprunt pour un montant de CHF 710'000.- auprès d'un établissement financier, au taux du moment ;
- De l'autoriser à amortir le coût de l'investissement sur 30 ans dès l'année suivant la fin des travaux ;

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Ismaïl Hussein



La Secrétaire

Patricia Lavanchy